

COMMUNE DE GAGNAC SUR CERE

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} août 2025

L'an 2025, le 1^{er} août, le conseil municipal de la commune de Gagnac-sur-Cère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire DELANDE-CATTIAUX, maire.

Présents : Claire DELANDE-CATTIAUX, Éric BEGUEY, Thierry BLAIN, Lilia BONNET, Samuel BEN-SAÏD, Bertrand GOBERT, Marie-Ange DREYER, Roger GERVAIS, Nathalie CHARBONNIER, Floriane BARREAU BEN-SAÏD.

Excusés : Laurent DESCAMPS.

Procuration : Delphine GOURNAY représentée par Lilia BONNET, Sarah RICROS RUIZ représentée par Bertrand GOBERT, Marie-Hélène RICHARD représentée par Claire DELANDE CATTIAUX, Thomas GOURNAY représenté par Samuel BEN-SAÏD.

Ordre du jour

- Élection du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Affectation des comptes de résultat : modification pour erreur matérielle
- Vente de bois à prix bas aux administrés (sous condition) des arbres tombés et coupés
- Enfouissement des réseaux
- Délibérations modificatives
- Questions diverses

Élection du secrétaire de séance

Madame Floriane BARREAU BEN-SAÏD est candidate. Elle est élue à l'unanimité des membres du conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le délai a été très court entre les deux conseils municipaux (4 jours). Décision est prise d'ajourner l'approbation du PV du dernier Conseil Municipal et de les voter au prochain.

Affectation des comptes de résultat

Modification pour erreur matérielle dans le budget assainissement :

La ligne « Déficit résiduel » se voit attribuer 15 492,76€ alors que cette somme aurait dû figurer à la ligne « Complément en réserve ».

Claire DELANDE-CATTIAUX précise que cela ne change rien quant aux choix faits lors du vote du budget, mais pour des questions comptables, il faut mettre la somme au bon endroit.

Samuel BEN-SAÏD demande s'il faut voter ce changement d'affectation puisque cela ne change en rien le budget. Claire DELANDE-CATTIAUX répond par l'affirmative car il s'agit d'une erreur du logiciel (« erreur matérielle »),

Modification votée à l'unanimité.

Modification pour erreur matérielle dans le budget eau :
La ligne « Résultat de fonctionnement reporté » (002) se voit attribuer 48 307€ alors que cette somme aurait du figurer à la ligne « Autres réserves » (1068).

Modification votée à l'unanimité.

Vente de bois à prix bas aux administrés (sous conditions) des arbres tombés et coupés

Samuel BEN-SAÏD pose la question de l'attribution de ce bois : faut-il l'attribuer en fonction du revenu fiscal des foyers ou de leur quotient familial ? Il s'interroge sur ce que dit la loi à ce sujet. Est-ce que le quotient familial est discriminant ?

Roger GERVAIS demande la quantité de bois dont dispose la commune. On lui répond qu'on ne sait pas encore car le bois n'est pas encore débité.

Thierry BLAIN pose la question du stockage du bois, de l'accès au stock et de la sécurisation du stock face au risque d'incendie). Lilia BONNET répond que le bois sera vert car juste coupé. Thierry BLAIN dit que les agents communaux n'ont pas à gérer cela car cela représente une charge de travail supplémentaire. Samuel BEN-SAÏD précise que c'est lui qui découpera le bois, sur son temps libre, et non les agents communaux,

Claire DELANDE-CATTIAUX indique que ce point s'est ajouté aux délibérations car ce sera abordé dans la prochaine lettre du maire, donc il faut prendre une décision avant publication. Elle propose ensuite que ce bois soit stocké dans le garage lié à la location au-dessus de la mairie car il n'y aura pas de locataire prochainement puisqu'il faut y faire des travaux de rénovation.

Thierry BLAIN indique que le projet de découpe du bois tient à un seul homme et que les élections ayant lieu en mars, il risque d'y avoir un changement d'équipe municipale.

Roger GERVAIS s'interroge sur la nécessité de voter ce point aujourd'hui. Il lui est répondu que si aucun vote n'est fait, le projet restera en attente et sera, ou non, poursuivi par la prochaine équipe municipale et le bois restera là où il est :

Eric BEGUEY propose de louer un broyeur pour solutionner le problème des branchages.

Thierry BLAIN précise qu'il faudra bien prévenir les administrés sur le fait que, bien qu'on leur demande de présenter leur quotient familial, la mairie ne conservera pas ces informations personnelles.

Problème du prix : on ne peut pas accorder de tarif préférentiel car cela représente de la concurrence déloyale face aux entreprises qui vendent du bois.

Claire DELANDE-CATTIAUX précise que le CCAS pourrait déléguer les encaissements à la mairie si le tarif n'est pas trop élevé.

Thierry BLAIN demande si le CCAS est un organisme public ou privé. Claire DELANDE-CATTIAUX répond que c'est un organisme public donc les encaissements peuvent être faits par Ingrid qui est régisseuse (elle le fait déjà pour la salle des fêtes et les encombrants).

Samuel BEN-SAÏD propose de faire payer la livraison plutôt que le bois.

Pour la livraison : Thierry BLAIN précise qu'il s'agit d'un camion en LOA donc il faudra que le chauffeur soit très vigilant quant aux manœuvres. Claire DELANDE-CATTIAUX indique que les élus peuvent conduire le camion car il est assuré pour. Eric BEGUEY ajoute que le kilométrage est de 30 000km pour 5 ans donc la distance ne sera pas un problème. Samuel BEN-SAÏD propose de positionner 2 journées pour les livraisons pour faciliter les choses.

Lilia BONNET dit que l'idée de donner le bois était beaucoup plus simple, la mise à disposition du bois peut être gratuite et on ne propose pas de livraison, sauf exception.

Claire DELANDE-CATTIAUX résume la délibération :

- stockage de bois provisoire dans le garage du logement au dessus de la mairie
- une personne ouvre et ferme le garage et contrôle les quantités données
- pas de tarif
- pas de livraison
- quantité limitée à 2m³ par foyer
- inscription au préalable à la mairie
- sont éligibles uniquement les personnes dont le RFR ne dépasse pas la première tranche d'imposition (par exemple : ne pas dépasser 11497€)

La délibération est votée à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux à Lavour Basse

Thierry BLAIN quitte la séance et ne prend pas part ni au débat ni au vote.

Des travaux d'enfouissement des réseaux Enedis et des lignes de la fibre sont prévus à Lavour Basse. Le devis de la FDEL s'élève à 104 124€ au total mais la participation de la commune ne serait que de 9 629€.

Claire DELANDE-CATTIAUX montre le trajet prévu dans le hameau : cela représente 200m environ. Elle précise que les travaux n'auront pas lieu de suite mais qu'ils sont nécessaire car il y a beaucoup de problèmes avec ces lignes non enfouies.

Vote à l'unanimité.

Claire DELANDE-CATTIAUX indique ensuite qu'elle a également rendez-vous pour le même projet mais pour le hameau de Lavour Haute.

Thierry BLAIN réintègre la séance.

Délibérations modificatives

Dans le budget 256 000€ d'emprunt sont prévus pour la Maison de la Place. Le comptable public a indiqué qu'il fallait utiliser la CAF (Capacité d'Autofinancement) de la commune pour des projets car cela permettra de moins emprunter auprès des banques.

Ainsi pour la Maison de la Place, il est proposé de récupérer des sommes du budget imputées à des projets qui ne pourront pas être réalisés d'ici la fin du mandat ou à des ajustements suite à des devis moins élevés que prévu.

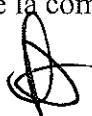
Sur les 265 000€ d'emprunts initialement prévus, nous pouvons donc dégager 108 830,13 € pris sur des fonds propres comme suit :

	Montant des travaux prévus (devis estimatifs)	Reste à charge de la commune	GAIN	MOTIF
Travaux de voirie	10 000€	6 000€	4 000€	Devis moins élevés
Aménagement du cimetière	30 000€	10 000€	20 000€	Devis moins élevés
Destruction de l'immeuble en péril du bourg	80 000€	60 000€	20 000€	Devis moins élevés
Aménagement du port	30 000€	25 200€	4 800€	Devis moins élevés
Agencement d'un parking supplémentaire dans le bourg	22 000€	0 €	22 000€	Ajournement du projet
Eclairage public	80 000€	42 000€	38 000	Devis moins élevés

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

- Nathalie CHARBONNIER demande ce qu'il est prévu pour faire réduire la vitesse dans la rue du Barry de la Font. Claire DELANDE-CATTIAUX répond que des coussins berlinois vont être installés dans cette rue ainsi qu'au Prat Ciroux et sur la route de Glanes. Des barrières seront aussi installés dans le bourg, le long des maisons face à l'agence postale pour éviter aux véhicules de stationner car cela gêne la visibilité du carrefour.
- Roger GERVAIS demande ce qu'il va se passer maintenant que la maison La Main a fermé définitivement ses portes à Laraufie. Claire DELANDE-CATTIAUX indique que le personnel administratif reste là jusqu'au 31/12/2025. Le département du Lot est propriétaire des lieux (bail emphytéotique. Les jeunes sont désormais accueillis à Figeac, c'est plus simple pour eux. Claire DELANDE-CATTIAUX a eu une réunion pour savoir ce qu'il était possible de faire de ce bâtiment avec le président du département. Plusieurs projets ont été proposés pour accueillir des seniors. Andros a également été sollicité mais cette proposition est restée pour le moment sans suite.
- Claire DELANDE-CATTIAUX informe que le PLUIH devient exécutoire au 30/08/2025 au lieu du 30/07/2025.
- Thierry BLAIN demande une précision quant au libellé des factures d'eau qui ont été émises et envoyées aux administrés courant juillet. Il y figure la mention « facture de clôture » Claire DELANDE-CATTIAUX lui répond qu'Ingrid s'en est aperçu après l'émission des factures, et qu'il s'agit d'une erreur du logiciel ; un rectificatif sera apposé sur les panneaux d'affichage de la commune dans chacun des hameaux.



Floriane BARREAU BEN-SAID
Secrétaire de séance



Claire DELANDE
Présidente de séance